

RAPPORT ART. 29 LOI
ENERGIE ET CLIMAT ET
DECLARATION DES
PRINCIPALES INCIDENCES
NEGATIVES (PAI)

RAPPORT 2023 AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

JUIN 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION4
I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ENERGIE ET AU CLIMAT4
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance4
B. Moyens internes déployés par l'entité 6
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles12
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L.222-1 du code de l'environnement
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité 15
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)
J. Egalite économique et professionnelle
II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 25
A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité paraison historique	
	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incident atives sur les facteurs de durabilité	
D.	Politique d'engagement	33
E.	Références aux normes internationales	34
F.	Comparaison historique	35

INTRODUCTION

L'article 29 de la Loi Energie et Climat a abrogé l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Elle a modifié les articles L.533-22-1 et D 533-16-1 du Code monétaire et financier (« COMOFI »). L'objectif est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les sociétés de gestion à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild Asset Management (France) - LEI: 969500TIKC7USR8ZJZ49.

I. <u>INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE</u> <u>L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ENERGIE ET</u> <u>AU CLIMAT</u>

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

POLITIQUE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable qui s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme, l'investissement responsable (IR) reflète ainsi les valeurs de la famille Rothschild.

L'IR est au cœur des activités de Groupe et l'expertise des équipes dans l'asset management et la banque privée accompagne les transformations qui s'opèrent au sein du secteur en apportant des solutions concrètes aux enjeux actuels.

Notre approche ESG transversale consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides et des marchés privés, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses. Notre expertise basée sur l'indépendance et la créativité de 250 ans d'investissement familial est validée par la confiance de clients institutionnels de renom.

- Pour cela, nous adoptons une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant. Nous souhaitons accompagner les entreprises investies dans leur croissance durable.
- Notre approche est dynamique : l'investissement responsable est au cœur de nos innovations tant dans la conception de nouveaux produits que dans le développement d'outils de mesure inédits.
- Elle est orientée vers l'action, avec pour objectif de démontrer concrètement notre impact, en recueillant des preuves et en mesurant l'efficacité de nos actions, pour évaluer la performance non seulement en termes financiers mais aussi en termes d'impact sur le monde de demain.
- Notre approche est également tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrons bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financière, sociale et environnementale.
- Enfin, nous tenons à notre indépendance : pour garder la liberté d'affirmer nos opinions et exercer notre responsabilité d'actionnaire actif et engagé mais également pour

développer notre propre approche ESG de façon transparente afin de maîtriser l'ensemble de notre chaîne de valeur.

CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose sur son site Internet d'une page dédiée à l'Investissement Responsable https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Responsible-investment.aspx qui présente notamment :

- Le Rapport de Développement Durable du Groupe, mis à jour annuellement
- La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild AM (France), ainsi que celle du Groupe
- La Politique d'engagement actionnarial et son compte rendu annuel
- La Politique d'exclusion
- La Politique de vote
- La déclaration sur les incidences négatives
- La définition et la méthodologie de l'« Investissement Durable »
- La liste des fonds classifiés article 8 et 9 selon le Règlement SFDR
- Le Code de transparence de notre gamme de fonds ISR
- Les publications relatives aux fonds labellisés ISR.

En outre, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est intégrée au rapport financier annuel d'Edmond de Rothschild (France) disponible sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Rapport-annuel/France/FR/EDR France RA FR DEF 2804.pdf

L'équipe Investissement Responsable publie également une revue ISR trimestrielle créée en 2013 qui donne, entre autres, un aperçu de notre approche ESG, des exemples et des progrès réalisés. Chaque édition met en avant la perspective académique de l'investissement responsable, en présentant le point de vue d'un chercheur sur des sujets d'actualité ESG: https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/INSIGHTS/FR/2023-01-EDRAM-FR-Chroniques-ISR.pdf

Par ailleurs, lorsqu'un fonds intègre les critères ESG dans sa politique d'investissement, les investisseurs en sont informés par le biais du Prospectus et des informations périodiques du fonds concerné.

ADHÉSION DE L'ENTITÉ OU DE CERTAINS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIFS À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG

Depuis 2020, nous avons fortement développé notre gamme de fonds ISR. A fin 2022, 12 fonds ont reçu le label public français ISR, après un audit complet réalisé par Ernst & Young. Ils couvrent les actions européennes, émergentes et internationales, les obligations et la gestion Multi-asset, ainsi que des thèmes tels que la santé, le changement climatique, la technologie et le capital humain.

Nous avons étendu notre démarche de labellisation pour notre fonds ouvert EdR Sicav Euro Sustainable Equity qui a également reçu le label belge « Towards Sustainability » en 2021 et le label ISR allemand « FNG » (Forum Nachhaltige Geldanlagen) en 2022.

Outre des fonds ISR généralistes, nous avons également une gamme de fonds ISR thématiques qui couvre aujourd'hui les thèmes de la santé, de la transition énergétique et du climat ainsi que celui du capital humain.

Par ailleurs, les fonds ISR disposent d'indicateurs clés de performance ESG spécifiques et disposent d'une exigence de sélectivité qui consiste à exclure au minimum 20% des émetteurs les moins bien notés de leur univers d'investissement. Les indicateurs d'impact de nos fonds ISR sont mesurés en valeur relative par rapport à l'indice de référence de chaque portefeuille et sont monitorés sous forme d'indicateurs (KPI). Pour chaque fonds, ces indicateurs sont présentés dans le cadre de son rapport annuel de performance extra financière disponible sur le site internet.

Par ailleurs, signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une politique d'investissement, accessible sur son site internet:

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf

La société a mis en œuvre sa première Stratégie d'Investissement Responsable sur la période 2013-2016. La 3ème stratégie d'Investissement, démarré en 2021 couvre la période jusqu'en 2024. Le travail en 2022 s'est concentré sur l'élaboration d'une gouvernance IR Global AM.

Une nouvelle mise à jour de notre stratégie Climat est planifiée d'ici fin 2023, en particulier suite à l'annonce de notre adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en mai 2023.

B. Moyens internes déployés par l'entité

DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

L'équipe Investissement Responsable (IR) est en charge de forger notre approche et notre méthodologie Investissement Socialement Responsable (ISR). Elle est entièrement dédiée à l'analyse ISR sur les actions et sur le crédit. Elle est composée de deux gérants/analystes ESG, et de deux analystes ESG.

Tous les membres de l'équipe IR sont des professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expériences consacrées à la recherche extra-financière, à la participation active aux colloques et initiatives de place, et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme. Les membres de l'équipe IR reçoivent des formations professionnelles récurrentes en matière de durabilité initiées par des associations indépendantes telles que l'EFFAS ou la SASB. A titre d'exemple une gérante / analyste ESG, membre de l'EFFAS, participe régulièrement aux formations et séminaires organisés par cette association. Elle est par ailleurs en charge de former les candidats à l'examen CESGA (Certified ESG Analyst), organisé par l'EFFAS et de corriger des examens des candidats pour la délivrance de la certification. Un autre collaborateur est membre de la commission extra-financière de la SFAF et un troisième a obtenu le certificat SASB et la certification CESGA. De plus, les membres de l'équipe reçoivent des formations de la part des brokers, agences de notation ESG, et partenaires sur des enjeux ESG différents (par ex. climat, biodiversité, règlementation ESG etc.).

Enfin, l'équipe IR s'appuie également sur 8 correspondants ISR, directement intégrés au sein des équipes de gestion Actions (3), Obligations (2), Multi-Asset & Overlay (2) et Multi-Gestion (1). Ces correspondants sont tous gérants/analystes et sont en charge de favoriser les échanges avec l'équipe Investissement Responsable, d'encourager un travail en commun et de favoriser la

diffusion et la prise en compte des enjeux extra-financiers dans l'analyse des valeurs au sein des portefeuilles gérés par leurs équipes respectives.

Part en % des équivalents temps plein (ETP) dédiés sur le total ETP	%	5,3%
Part en % des budgets consacrés aux données ESG sur le total budget de l'institution financière		
Il s'agit de la part des dépenses consacrées aux fournisseurs de données ESG sur le total des dépenses 2022 pour la recherche globale.	%	11%
Montants en € des budgets dédiés Dépenses consacrées aux fournisseurs de données ESG	Montant monétaire	693 K€
Montant des investissements dans la recherche Dépenses 2022 pour la recherche ESG	Montant monétaire	1 064 K€
Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	33

Données au 31/12/2022

Un outil interne appelé « Dashboard ESG » est en place en Janvier 2020 et a été considérablement enrichi en 2022, notamment avec des données climat et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Dans le cadre de leur process d'investissement, il permet aux gérants de visualiser un ensemble d'indicateurs ESG et climat concernant leur fonds et les titres détenus en portefeuille.

Les informations suivantes sont notamment disponibles :

- Notes ESG et notes par pilier E, S et G internes notes ESG externes
- Controverses
- Indicateurs climat (notamment émissions en CO2 scopes 1, 2 et 3 amont et aval, émissions évitées, carbon impact ratio, notation)
- Alignement avec la trajectoire des accords de Paris (estimation température)
- Expositions aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- Investissements durables

Le Dashboard ESG permet également de suivre les taux de couverture en termes de notation ESG ou données climat des fonds versus leur indicateur de référence ou univers d'investissement défini. L'ensemble des contraintes ESG sont intégrées dans l'outil Front Office - Risques Dimension. La Direction des Risques effectue un suivi quotidien de ces contraintes.

La société de gestion utilise les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- Sustainalytics : notations ESG et analyses des controverses
- MSCI: notations ESG, indicateurs d'incidences négatives (hors climat) et indicateurs taxonomie, contribution aux ODD, indicateurs clé pour nos fonds ISR (hors climat)
- Ethifinance (base de données Gaïa): notations ESG pour des sociétés européennes de petite et moyenne capitalisation

- Carbon4 Finance: données climat (risque de transition climatique et risque climat physique et donnée biodiversité; indicateurs d'incidences négatives (climat) et indicateurs clé (climat) pour nos fonds ISR
- Reprisk :'analyses des controverses
- ISS : données relatives à la gouvernance des entreprises

ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Le Groupe prévoit de renforcer la formation des collaborateurs sur la finance durable via la mise en place d'un e-learning obligatoire. Une formation au développement durable du Groupe (développement durable de l'entreprise et investissement durable) a été élaborée en 2022 et sera lancée au 3ème trimestre 2023. Cette formation annuelle est obligatoire pour tous les salariés du Groupe Edmond de Rothschild. La société a également sélectionné une offre de certifications ESG (CFA, EFFAS, AMF...) pour les salariés concernés.

Le groupe Edmond de Rothschild dispose depuis mars 2022 d'un comité de Durabilité. Cet organe de gouvernance coordonne l'intégration des sujets de durabilité au sein des activités et la transversalité des sujets. Il remonte les plans d'action au comité exécutif du Groupe.

Le Groupe adhère également depuis juin 2021 aux 16 priorités pour la finance durable établies par l'Associations de Banques Privées en Suisse. Ces 16 priorités se déclinent en 4 volets :

- L'engagement
- L'offre et le conseil
- La formation
- Le risque climat

Le Groupe est engagé dans cette démarche volontaire afin de mettre en place les actions nécessaires pour répondre à ces priorités et accélérer la transition vers une économie plus durable et la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est développée s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la 3ème stratégie IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management, présidé par le Global CEO Asset Management.

La gouvernance Investissement Responsable a été renforcée en 2022 par le rattachement formel de ce Comité de Pilotage IR au Comité Exécutif Asset Management. Le Comex Asset Management a en outre reçu une formation ESG dédiée par le cabinet de conseil en transformation durable SIRSA. Le travail du Comité de Pilotage IR s'est concentrée sur l'élaboration d'une gouvernance IR Global AM.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

Le Règlement Disclosure, ou SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), établit ainsi des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
- promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.
- s'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

Afin de se conformer à ces dispositions, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a :

- mis à jour la présente Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- publié ces informations sur le site internet.

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité¹ tel que prévue par le Règlement Disclosure, les critères ESG sont pris en compte dans la composante variable de la rémunération depuis 2021. Il s'agit notamment de suivre avec succès la formation en ligne sur le développement durable.

INTEGRATION DES criteres esg DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour afin d'intégrer les risques en matière de durabilité.

Cette mise à jour a été l'occasion de revoir et de renforcer les exigences déjà mises en place par les dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. Son article 29 et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 imposent notamment de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D.533-16-1 (III.3.c) du Code Monétaire et Financier, l'article 1 du Règlement Intérieur relatif à la compétence du Conseil a été modifié afin d'y intégrer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

¹ Ce risque est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance que, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement effectué.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

PERIMETRE DES ENTREPRISES CONCERNÉES PAR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	100%
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	------

Le dialogue et l'engagement représentent un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Edmond de Rothschild. Il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en Assemblée générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme. Notre approche englobe l'ensemble classes d'actifs actions et crédit corporate. Notre démarche structurée passe par le dialogue, individuel ou collectif, avec les entreprises, le dialogue pré-assemblée, le vote aux assemblées générales et si besoin la participation à des dépôts de résolution aux assemblées. Notre politique de vote s'applique de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues.

Un Comité Dialogue et Engagement, sous la direction de notre Chief Investment Officier Asset Management, a été créé fin 2021 afin de renforcer notre démarche auprès des entreprises.

PRESENTATION DE LA POLTIQUE DE VOTE

Concernant le vote aux assemblées générales, Edmond de Rothschild Asset Management dispose d'une politique de vote formalisée, mis à jour annuellement.

Cette politique est accessible publiquement: https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Politique-de-vote.pdf

BILAN DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT MISE EN ŒUVRE, QUI PEUT NOTAMMENT INCLURE LA PART DES ENTREPRISES AVEC LAQUELLE L'ENTITÉ A INITIÉ UN DIALOGUE, LES THÉMATIQUES COUVERTES ET LES ACTIONS DE SUIVI DE CETTE STRATÉGIE

La politique d'engagement actionnarial est disponible ici : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf

Edmond de Rothschild Asset Management (France) reporte annuellement sur sa démarche d'engagement actionnarial et sur les résultats de ses actions et ses votes. Le report d'engagement actionnarial et des votes 2022 est accessible ici: https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-France-rapport-vote-et-engagement.pdf

BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE, EN PARTICULIER RELATIF AUX DÉPÔTS ET VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RÉSOLUTIONS SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	0
Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	6 688
Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	0
Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	47
Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	0
Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	70
Nombre de dépots sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	0
Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	6 598
% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépots réalisés	%	0
% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	97%
% de dépots sur les enjeux environnementaux sur le total des dépots réalisés	%	0%
% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	0,7%
% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépots réalisés	%	0%
% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	1%
% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépots réalisés	%	0%
% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	98,7%

Données au 31/12/2022

DECISIONS PRISES EN MATIÈRE DE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉSENGAGEMENT SECTORIEL

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a intégré l'engagement dans le cadre de sa feuille de route climat.

Notre engagement climat individuel et collectif est centré en priorité sur les secteurs et soussecteurs identifiés comme à risques élevés ainsi que sur les sociétés fortement émettrices de gaz à effet de serre en absolu et/ou en relatif. Pour ce faire, nous nous référons à la liste de Climate Action 100+2 (ciblant près de 170 entreprises au niveau mondial), initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Les équipes de gestion engagent ainsi prioritairement un dialogue climat avec les émetteurs de cette liste, dans lesquels elles sont investies.

Par ailleurs nous excluons les sociétés actives dans le charbon et énergies fossiles non conventionnelles de tous nos investissements.

 $\underline{https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf$

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties (1)	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties (source: MCSI)
29%	39%
71%	61%
	(obligatoire) basé sur les publications des contreparties (1)

Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques	0.02%
centrales ou des émetteurs supranationaux (%)	,
(70)	

Part dans l'actif total des produits dérivés (%)	0,27%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous- jacent) ?	En valeur de marché

EDMOND DE ROTHSCHILD

12

² Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris acté lors de la COP21.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]

7,2%

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L.222-1 du code de l'environnement

L'objectif d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est d'œuvrer, par les choix de financement et l'engagement auprès des sociétés, pour l'inscription de ses investissements sur une trajectoire de réchauffement climatique très limité et compatible avec l'Accord de Paris.

Ainsi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050. A ce titre, elle se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Projet), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI).

MÉTHODOLOGIE INTERNE

La feuille de route Climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable.

Notre modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes ; horizon court terme (2020-2024), horizon moyen terme (2024-2035) et horizon long terme jusqu'en 2050. L'objectif est d'arriver à une neutralité carbone à horizon 2050. La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous conduit à identifier 5 secteurs (à savoir l'énergie, les transports, le bâtiment, l'industrie et l'agriculture) et 11 sous-secteurs à risques climatiques élevés dont 5 dès aujourd'hui (période 2020-2024). Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié 8 secteurs et 21 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont 13 dès aujourd'hui.

La feuille de route a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Elle prend également en compte le

dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (« scénario durable ») compatible avec l'Accord de Paris :

https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario

La feuille de route est mise à jour tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO₂ évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions.

Afin de concrétiser notre feuille de route climat, nous avons implémenté des outils avancés de mesure et de pilotage. Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées, sont notamment disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4 Finance. Les données sont en temps réel et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement. De façon plus générale, notre partenariat Carbon4Finance, conclu en 2021, est monté en puissance en 2022 ce qui nous a permis renforcer notre expertise, nos capacités d'analyse et notre reporting climat.

Ainsi, si la quasi-totalité des fonds ouverts disposent depuis 2020 d'un reporting mensuel intégrant une empreinte carbone, les indicateurs climatiques communiqués dans ce reporting ont été considérablement enrichis en 2022 pour nos fonds article 8.

Notre politique d'exclusion charbon a été rendue plus restrictive en 2023 en baissant le seuil d'exclusion de 25% à 20% de la production ou de la capacité installe et en ajoutant un seuil d'exclusion en absolue.

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.

 $\frac{https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf}{}$

A ce jour, deux de nos fonds ouverts disposent d'un objectif climat explicite, via un alignement climat < 2°C, conformément à l'Accord de Paris.

Plan d'amélioration:

Fait majeur concernant notre stratégie climat, le Comité Pilotage Investissement Responsable a acté en 2022 l'adhésion à l'initiative NZAM (Net Zero Asset Managers) pour 2023, ce qui nous amènera à fixer des objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles à horizon 2030. Ces objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone inférieure à leurs indices de référence.

QUANTIFICATION DES RÉSULTATS

Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) concernant les risques de transition climatique.

Les différents aspects de la performance carbone d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sont regroupés en un indicateur, fourni par notre partenaire Carbon4 Finance : la note globale Carbon Impact Analytics (CIA) qui va de 1 (A+) à 15 (E-). Cette note englobe les performances passées, actuelles et futures des émetteurs, mesurant ainsi sa contribution à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En tant que tel, il constitue un bon indicateur pour quantifier l'exposition de notre société de gestion aux risques liés à la transition.

Indicateurs climat	Société de gestion***
Note globale Carbon Impact Analytics (CIA)*	С
Alignement climatique**	2.92°C

Données au 31/12/2022; Source: CIA Database, Carbon4 Finance; * Echelle de A+ (contribution positive la plus forte) à E-(contribution négative la plus forte). ** Alignement climatique (°C): trajectoire de réchauffement climatique (°C) de chaque entreprise en fonction de son empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3*), des efforts entrepris pour la réduire et de la stratégie annoncée pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. La trajectoire est dérivée de la performance individuelle de l'entreprise par rapport à une trajectoire de réchauffement de 3,5 °C pour l'économie mondiale. Les trajectoires des entreprises des portefeuilles sont ensuite agrégées; *** hors émetteurs souverains

Edmond de Rothschild Asset Management (France) obtient une note globale de C, ce qui correspond à une performance climatique moyenne. Se positionnant sur une trajectoire individuelle dérivée de sa performance par rapport à une trajectoire de réchauffement de 3,5°C pour l'économie mondiale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) affiche un alignement climatique de 2,92°C.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Nous sommes en outre conscients que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de à la préservation de la biodiversité. Nous avons ainsi souscrit en 2022 à la base de données Biodiversity Impact Analytics de Carbon4 Finance qui fournit notamment l'indicateur « Global Biodiversity Score » (GBS). Ce score mesure l'intégrité des écosystèmes en liant l'activité économique de l'entreprise à sa pression sur la biodiversité et en traduisant celle-ci en impact sur la biodiversité. Les données de cette base sont accessibles à tous les gérants.

Edmond de Rothschild a par ailleurs rejoint en 2021 l'initiative Finance for Biodiversity dont les signataires s'engagent à collaborer et à partager les connaissances, à mener des engagements avec les entreprises, à mesurer l'impact de leurs investissements, à définir des objectifs et de rendre compte publiquement des avancées dans le domaine de la biodiversité.

Depuis Mai 2023, nous mesurons notamment les impacts biodiversité terrestres statiques et dynamiques de nos investissements (les impacts aquatiques existent également). La contribution à la réduction des principaux impacts sur la biodiversité est également mesurée via la part des opérations potentiellement à fort impact biodiversité qui est très limitée.

Les données consolidées au niveau de la société de gestion ne sont pas disponibles à fin 2022.

Plan d'amélioration :

La prochaine mise à jour de la feuille de route, prévue pour 2023, sera élargie aux enjeux biodiversité et nous permettra notamment de définir un objectif quantitatif.

Les données seront consolidées au niveau de la société de gestion pour l'exercice 2023. Il est par ailleurs prévu d'enrichir en 2023 notre reporting mensuel client avec des indicateurs biodiversité.

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ne pourra être donnée qu'à la suite de l'élargissement de notre feuille de route climat à la biodiversité, prévue pour fin 2023.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constitué par les exclusions. Nous avons formalisé une politique d'exclusion concernant les secteurs qui nous semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées, le charbon thermique et le tabac.

En 2022, notre politique d'exclusion a notamment été renforcée par l'ajout d'une politique d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère:

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf

En allant plus loin, notre analyse ESG propriétaire permettant d'établir une notation ESG titre par titre intègre une quarantaine de critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sureté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous nos fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleurs pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Notre modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.

Nous reprenons la typologie des risques de transition identifiés par la TCFD;

- Régulation (Policy & Legal),
- Technologique
- de Marché et de Réputation.

Le sujet de la régulation globale (Accord de Paris COP 27 en novembre 2022), européenne (taxonomie verte) et locale est bien entendu clé pour le suivi des investissements. Cette régulation peut prendre la forme de risques et/ou d'opportunités pour certains secteurs ou émetteurs en particulier. En aval, le non-respect des régulations / contraintes légales pourra conduire à des risques de litiges, contentieux, amendes. Les enjeux technologiques sont aussi incontournables. A titre d'exemple, on n'identifie pas de technologies de rupture ou «

breakthrough » qui constitueraient des solutions climat pour les acteurs de l'acier et du ciment et cela à un horizon de 25 ans. A l'inverse, la veille sur les technologies de stockage de l'énergie est majeure pour valider la montée en puissance des énergies renouvelables dans les réseaux de distribution électrique. De même, l'hydrogène est une filière à suivre pour une montée en puissance dans le transport sur la période 2025-2034. Le développement de marchés ou encore leur mise en cause est à suivre. L'affaire du « Diesel gate » de Volkswagen depuis septembre 2015, est désormais un sujet pour l'ensemble des constructeurs automobiles européens. Enfin, dans un souci de matérialité financière, nous associons le suivi des enjeux de réputation à leur impact sur le « licence to operate » des entreprises concernées.

UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE ET ANALYSÉS

La TCFD distingue deux types de risques physiques; les risques aigus et ponctuels (« Acute risks ») tels que l'augmentation du nombre et de l'intensité d'ouragans et de typhons et les risques chroniques (« Chronic risks ») qui s'inscrivent dans la durée tels que l'élévation du niveau des mers ou la récurrence de vagues de chaleur. Ces risques physiques peuvent se révéler d'une matérialité financière forte. On peut par exemple penser à l'impact de l'élévation du niveau des mers à un horizon de 50 ans sur les actifs immobiliers détenus par des foncières aux Pays-Bas, en Floride, au Japon ou bien encore au Vietnam. Des secteurs comme les foncières, l'hôtellerie ou encore l'assurance se trouvent en première ligne face à ces risques physiques significatifs sur le long terme. Au sein de ce type de secteurs, l'analyse doit se concentrer sur des approches pays et émetteurs pour aboutir à une granularité fine.

Notre modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Nous analysons par exemple les objectifs (alignés avec les Accords de Paris par exemple) et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais nous regardons aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Afin de suivre au plus près ces risques climatiques, nous suivons la performance de nombreux indicateurs sur nos fonds en temps réel : intensité carbone, trajectoire climatique du portefeuille, intensité des émissions épargnées, etc ...

Une analyse des controverses nous permet également de suivre les risques auxquels les sociétés sont confrontées. Lorsqu'une controverse apparait nous pouvons dégrader la note ESG interne, dialoguer avec l'entreprise, réduire ou céder nos positions, etc. Le climat est également un axe prioritaire de notre politique d'engagement actionnarial.

En 2022, trois nouveaux engagements ciblés sur les enjeux climatiques ont par exemple été initiés.

UNE INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des Risques est revue une fois par an.

UN PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE

Edmond de Rothschild Asset Management³ a rejoint en mai 2023 l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), en cohérence avec ses engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale. Avec cet engagement, Edmond de Rothschild Asset Management renforce ses actions, en partenariat avec les investisseurs, sur les objectifs de décarbonation, avec l'ambition d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

Dans le cadre de cette initiative, nous serons amenés à fixer des objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles à horizon 2030. Ces objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone inférieure à leurs indices de référence.

A noter que notre feuille de route climat sera actualisée d'ici fin 2023, enrichie d'un volet biodiversité et repensée dans le cadre de notre adhésion à l'initiative NZAM en mai 2023.

Plan d'amélioration

L'équipe en charge du contrôle des risques développe actuellement des limites pré-trade et posttrade afin d'encadrer les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

UNE ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES ESG IDENTIFIÉS ET DE LA PROPORTION DES ACTIFS EXPOSÉS, ET L'HORIZON DE TEMPS ASSOCIÉ À CES IMPACTS AU NIVEAU DE L'ENTITÉ ET DES ACTIFS CONCERNÉS, COMPRENANT L'IMPACT SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE. DANS LE CAS OÙ UNE DÉCLARATION D'ORDRE QUALITATIF EST PUBLIÉE, L'ENTITÉ DÉCRIT LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES MESURES ENVISAGÉES POUR APPRÉCIER QUANTITATIVEMENT L'IMPACT FINANCIER DE CES RISQUES

Nous avons comme première étape mis en place un outil d'aide à la décision qui permet à nos gérants de simuler l'impact sur la valorisation d'une modification du profil ESG (actions et dette d'entreprises) d'un titre ou du portefeuille dans son ensemble. Cet outil pourrait être étendu dans un second temps aux risques climatiques.

Nous différencions les risques climatiques en fonction de l'horizon de temps. En effet, notre feuille de route climat identifie 5 secteurs et 11 activités à risques élevés de changement climatique. Ces risques sont appréciés sur horizon court terme (2023-2025), horizon moyen terme (2026-2035) et horizon long terme (2036-2050).

Nous avons investi et continuons d'investir de façon soutenue dans les données climatiques et les outils de suivi et de pilotage climatique. Nous progressons au fur et à mesure des avancées méthodologiques et de l'accès aux données.

³ Par le biais de Edmond de Rothschild Suisse SA

UNE INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS

Edmond de Rothschild Asset Management a choisi Carbon4 Finance et MSCI comme fournisseurs de ses données climat et biodiversité. Plus particulièrement, nous nous appuyons sur les bases de données Carbon4 Finance suivantes :

- Carbon Impact Analysis (CIA) pour les données relatives aux risques de transition climatiques
- Climate Risk Impact Screening (CRIS) pour les données relatives aux risques climatiques physiques
- Biodiversity Impact Analytics (BIA-GBSTM) pour les données relatives à l'impact biodiversité.

LA QUALITÉ DES DONNÉES UTILISÉES : MENTION DE L'UTILISATION (SI POSSIBLE), DE MÉTHODOLOGIES FONDÉES SUR DONNÉES PROSPECTIVES, ET UNE INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, DE LA PERTINENCE DE L'USAGE DE MÉTHODOLOGIES FONDÉES SUR DONNÉES HISTORIQUES

NOTE GLOBALE CARBON IMPACT ANALYTICS (CIA)

Calcul au niveau de l'entité et des portefeuilles

- 1. Entreprises: tous les aspects de la performance carbone d'une entreprise sont agrégés en un seul indicateur: la note globale Carbon Impact Analytics ou CIA, allant de 1 (A+) à 15 (E-). Elle englobe les performances passées, présentes et futures de l'entité sous-jacente, mesurant ainsi sa contribution à la transition vers une économie bas carbone: en tant que telle, elle constitue un bon indicateur pour quantifier l'exposition d'une entité aux risques liés à la transition. De plus, pour les entreprises, la note globale CIA prend en compte toutes les activités principales, avec des principes de calcul différents pour chacune (y compris les institutions financières).
- 2. <u>Souverains</u>: la note globale des souverains est basée sur trois sous-notes (comprenant au total cinq indicateurs) sur trois piliers: la performance passée, présente (y compris l'intensité d'émissions approche activité, ainsi que la dépendance aux combustibles fossiles) et future d'un souverain. La moyenne pondérée des trois sous-notes donne une note globale de 1à 15 (A+ à E-), 1 étant la meilleure note, comme dans le cas de l'analyse CIA des entreprises.
- 3. <u>Obligations vertes</u>: la note globale des obligations vertes est basée sur le CIR ou autres indicateurs sectoriels (par exemple, l'intensité carbone de la production d'électricité pour les projets d'énergies renouvelables). Elle va également de 1 (A+) à 15 (E-).

ALIGNEMENT CLIMATIQUE

L'alignement correspond à la hausse de température d'ici à 2100 par rapport à l'ère préindustrielle si les performances des participations individuelles sont répliquées à l'échelle de l'économie mondiale. Cela indique donc la contribution (ou l'absence de contribution) des participations à la transition vers une économie bas-carbone. Cette métrique d'alignement repose sur des hypothèses fortes formulées par Carbone 4 et Carbon4 Finance, et qui est conforme à une certaine vision du futur. Il existe des méthodologies spécifiques pour chaque poche d'actifs:

- Poche "entreprises privées" (actions et instruments de dette y compris obligations vertes d'émetteurs privés, financiers ou non-financiers).
- Poche "souveraine" (instruments de dette émis par des entités souveraines).

<u>Limites supérieure et inférieure des températures</u>

Les limites supérieure et inférieure pour les deux poches sont basées sur le dernier rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (6ème rapport - AR6), qui estime que la fourchette du réchauffement climatique d'ici 2100 se situe entre 2°C et 5°C avec une probabilité de ~90%. Compte tenu des tendances récentes des émissions, la limite supérieure a été maintenue à 5°C, mais la limite inférieure a été fixée à 1,5°C car une réduction des émissions de GES compatible avec une augmentation de 1,5°C semble encore possible.

Alignement pour les entreprises privées

L'alignement de la poche "entreprises privées" est calculé par rapport à la performance de deux points de référence :

- Portefeuille "Business As Usual", composé de l'ensemble des analyses CIA pour les entreprises, et aligné avec une trajectoire de +3.5 °C (scénario SSP3 -7.0 de l'AR6)
- Portefeuille "2°C", équivalent à l'indice "Euronext Low-carbon 100" (LC100), aligné sur les accords de Paris (PAB), donc compatible avec un réchauffement de +2°C.

SCORES DE RISQUES PHYSIQUES CLIMATIQUES (RISQUE GLOBAL ET PAR ALÉA)

L'approche est basée sur les ventilations géographiques et sectorielles pour chaque activité de l'entreprise. L'exposition au risque physique est évaluée au niveau des segments d'activités de l'entreprise, pour un total de 60 sous-secteurs différents et plus de 230 pays et 8 régions d'activité. Au niveau de l'entreprise, pour chaque risque climatique, le risque est une combinaison des risques de chaque couple pays-activité, pondéré par la part du segment d'activité dans le revenu.

7 aléas directs (augmentation de la température moyenne, changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules, changements des sécheresses extrêmes, changements de l'intensité ou de la fréquence des pluies extrêmes, augmentation du niveau de la mer, changements des régimes de précipitations, changements de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes) et 9 aléas indirects (facteurs aggravants) sont prises en comptes

En ce qui concerne le risque souverain, la vulnérabilité nette est définie par pays, pour chaque aléa climatique et selon les critères d'exposition et de sensibilité du pays aux différents aléas climatiques. La vulnérabilité nette souveraine est ensuite associée à une mesure de la vulnérabilité économique pour obtenir la vulnérabilité globale souveraine.

Explications méthodologiques - concepts clés

- Score de risque par aléa: le score de risque est une combinaison de l'exposition et des vulnérabilités aux risques climatiques. L'exposition est liée à la localisation des activités et les vulnérabilités spécifiques sont liées aux secteurs d'activité. L'évaluation du risque est réalisée pour chaque aléa climatique et chaque unité d'activité, avant d'être agrégée au niveau des constituants. Les informations sur la vulnérabilité décrivent les impacts potentiels sur la chaîne de valeur. Aucune information sur les mesures d'adaptation existantes n'est incluse dans cette analyse. L'aléa climatique est issu de l'analyse des modèles climatiques pour trois scénarios climatiques et deux horizons temporels.
- Score de risque multi-aléa : ce score est ensuite calculé en prenant la moyenne pondérée de chaque score de risque lié à l'aléa (une pondération plus importante est appliquée aux

aléas aigus qu'aux aléas chroniques, car les aléas aigus peuvent potentiellement nuire de manière plus importante à la chaîne de valeur d'une entreprise). Celui-ci est calculé à scénario moyen, horizon de temps 2050.Les notes pour chaque aléa ainsi que la note finale multi-risques sont fournies sur une échelle de 0 à 99 pour tous les scénarios et horizons temporels, une note plus élevée correspondant à une plus grande exposition au risque.

Agrégation des scores

Les scores peuvent être agrégées pour chaque catégorie d'actifs. La première étape consiste à établir le score de risque pour chaque risque, pour chaque horizon et pour chaque scénario. La notation d'un portefeuille en fonction du risque est une agrégation pondérée des notations spécifiques du risque de tous les actifs sous-jacents. La pondération de chaque composante est basée sur sa part dans le portefeuille. La note globale de risque multirisque est fondée sur la moyenne géométrique pondérée de toutes les scores de risque calculés pour chacun des sept risques. Le système de pondération accorde plus de poids aux risques extrêmes qu'aux risques chroniques, afin de tenir compte du fait que les risques extrêmes sont plus difficiles à prévoir que les risques chroniques.

LES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (SCÉNARIO POUR LES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION; EXPOSITION, SENSIBILITÉ ET CAPACITÉ D'ADAPTATION POUR LES RISQUES PHYSIQUES)

Risques climatiques de transition

En termes de cibles de réduction, Carbon4 Finance examine l'alignement des objectifs de réduction des émissions des entreprises sur base de scénarios de transition sectorielle. Nous mobilisons différents scénarios sectoriels en fonction des secteurs:

- IEA ETP 2017 (RTS, 2DS, Mobility Model, B2DS) pour les secteurs énergétiques, bâtiments, industrie et transports,
- IEA ETP 2016 (6DS) pour les systèmes d'énergie urbains,
- IEA WEO 2020 (STEPS, SDS, NZE2050) pour le développement des systèmes énergétiques dans les années à venir,
- SBTi (FLAG, transport guidance) pour les bonnes pratiques en matière de réduction d'émissions et de net zéro.

Ces scénarios sont amplement décrits par les organismes émetteurs.

Risques climatiques physiques

Trois scénarios différents sont pris en compte : faible (RCP 4.5), modéré (RCP 6) et élevé (RCP8.5). Les RCP (Representative Concentration Pathways) sont des profils représentatifs d'évolution de concentration de GES.

Ces scénarios d'émissions proviennent du GIEC et résultent de l'agrégation de plusieurs scénarios issus de la communauté scientifique.

LES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Depuis mai 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) mesure les risques liés à la biodiversité via la méthodologie BIA-GBSTM de Carbon4 Finance.

Cette méthodologie évalue les pressions exercées sur la biodiversité et leur impact sur l'état des écosystèmes à l'aide du modèle GLOBIO et de la répartition du chiffre d'affaire par activité et par

pays. Ce modèle permet une évaluation approfondie de l'impact du portefeuille, en MSA.km2 (Mean Species Abundance) et intensités correspondantes et prend en compte l'ensemble de la chaine de valeur (scopes 1, 2 et scope 3 amont (aval au cas par cas)).

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

La liste des fonds relevant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est la suivante :

Dénomination du fonds	Classification SFDR
Bankinter Metaverso by Edmond de Rothschild	Article 8
CARDIF EDRAM SIGNATURES	Article 8
CdE Horizon 2028 FI	Article 8
CLAR	Article 8
CNP ASSUR EDRAM Actions Europe	Article 8
CNP ASSUR EDRAM Actions Europe N	Article 8
Conviction Moneta Multi Caps	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Big Data	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation	Article 8
Edmond de Rothschild Fund China	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Equity Euro Core	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Euro High Yield	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Europe Convertibles	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Europe Synergy	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Global Convertibles	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Healthcare	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Human Capital	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Income Europe	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Investment Grade Credit	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Strategic Emerging	Article 8
Edmond de Rothschild Fund US Value	Article 8
Edmond de Rothschild Goldsphere	Article 8
Edmond de Rothschild India	Article 8
Edmond de Rothschild Monde Flexible	Article 8
Edmond de Rothschild Patrimoine	Article 8
EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds	Article 8
EdR SICAV - Equity Euro Solve	Article 8
EdR SICAV - Equity US Solve	Article 8
EdR SICAV - Euro Sustainable Credit	Article 8
EdR SICAV - Euro Sustainable Equity	Article 8
EdR SICAV - Europe Midcaps	Article 8
EdR SICAV - European Smaller Companies	Article 8

Dénomination du fonds	Classification SFDR
EdR SICAV - Financial Bonds	Article 8
EdR SICAV - Green New Deal	Article 8
EdR SICAV - Millesima World 2028	Article 8
EdR SICAV - Short Duration Credit	Article 8
EdR SICAV - Start	Article 8
EdR SICAV - Tech Impact	Article 8
EdR SICAV - Tricolore Rendement	Article 8
EdRAM Macif Signatures	Article 8
EdRAM Neuflize HY 2026	Article 8
ERAFP Actions Euro IV	Article 8
G&C	Article 8
GLOBAL CONVERTIBLES M	Article 8
MH EDRAM Euro Smidcap	Article 8
Oblicontext Moyen Terme M	Article 8
UFF Global Convertibles	Article 8
UFF Global Convertibles A	Article 8
UFF Oblicontext Moyen Terme	Article 8
UFF Oblicontext Moyen Terme A	Article 8

Approche ESG retenue	Encours sous gestion ⁴ (en millions d'euros)	% des Encours sous gestion
Exclusion		100%
ESG (article 8)	13 721	73%
TOTAL	18 782	-

Données au 31/12/2022

J. Egalite économique et professionnelle

Loi Rixain

A la date d'établissement du présent rapport, la société de gestion compte parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, 72 salariés, 51 hommes et 21 femmes.

⁴ Portefeuilles gérés par EdRAM (France) en direct ou par délégation.

Edmond de Rothschild Asset équilibrée entre les hommes et	Management les femmes de	(France) a 70%/30%.	défini	un	objectif	de	représentation

II. <u>INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE</u> <u>L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU</u> <u>PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27</u> NOVEMBRE 2019

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Edmond de Rothschild Asset Management (France), LEI: 969500TIKC7USR8ZJZ49 prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'EdRAM (France).

la présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité calculées au 31/12/2022.

L'investissement responsable correspond pleinement aux valeurs du Groupe Edmond de Rothschild et nous avons choisi d'ancrer notre approche de l'investissement responsable dans les valeurs de la famille Rothschild. Nous avons pour objectif de promouvoir un modèle d'entreprise dans lequel la création de valeur est une question économique, environnementale et sociétale. Notre expertise Investissement Responsable s'inscrit pleinement dans notre politique d'Investissement Responsable et prend en compte les principales incidences négatives de nos décisions d'investissement. Cette prise en compte s'appuie en premier lieu sur une méthodologie d'analyse propriétaire (EdR BUILD) et se traduit dans les processus d'investissement de nos fonds labellisés ISR1 (article 8 ou article 9 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) et des autres fonds Article 8 (« Intégration ESG engageante »).

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
	dence négative sur la rabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1] (renseigne ment volontaire)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	702 420,40	N/A	N/A	Edmond de Rothschild Asset dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat qui vise des émissions net zéro à horizon de 2050. Par ailleurs la société 5 a rejoint en mai 2023 l'initiative Net Zero Asset	
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	169 367,56	N/A	N/A	Managers (NZAM). Dans le cadre d cette initiative, nous fixerons dan l'année à venir le périmètr initialement concerné de nos actifs des objectifs intermédiaires, la dat cible pour ces objectifs et l	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	10 873 391,34	N/A	N/A		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	680,07	N/A	N/A	méthodologie utilisée. Edmond de Rothschild AM (France) mettra à jour sa feuille de route	

⁵ Par le biais d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Indicateurs d'incid	ables aux investisseme dence négative sur la rabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1] (renseigne ment volontaire)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	2 675,87	N/A	N/A	climat en intégrant les exigences de la NZAM. Notre politique d'exclusion maison cible par ailleurs les secteurs à plus fort impact climatique (charbon, énergies fossiles non conventionnelles).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	7,2%	N/A	N/A	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	48,8%	N/A	N/A	

	idence négative sur la urabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1] (renseigne ment volontaire)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	2,77	N/A	N/A	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,1%	N/A	N/A	Les enjeux de biodiversité sont intégrés depuis 2020 dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. En 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) mettra par ailleurs à jour sa feuille de route climat dans laquelle elle intégrera les enjeux de biodiversité en s'appuyant sur le cadre d'analyse de la TNFD (Task Force for Nature related Financial Disclosure).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	6,96	N/A	N/A	Les enjeux liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau sont intégrés dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,01	N/A	N/A	La gestion des déchets est intégrée dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD.

	idence négative sur la Irabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1] (renseigne ment volontaire)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,4%	N/A	N/A	Les principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales soni intégrés dans notre modèle d'analyse EdR BUILD. En effet, les droits humains sont depuis des années une préoccupation forte de notre approche Investissement Responsable Elles prennent depuis mi 2023 la forme d'une liste d'exclusion ciblant les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies.
Les questions sociales et de personnel	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	0,3%	N/A	N/A	
12. Ecart d rémunérati hommes et non corrige 13. Mixité a des organe	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	2,9%	N/A	N/A	L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé est intégré dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	28,2%	N/A	N/A	La mixité au sein des organes de gouvernance est intégrée dans notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Ce souci de mixité se reflète par ailleurs dans notre politique de vote qui vise plus

Indicateurs applic	ables aux investisseme	nts dans des sociétés				
	dence négative sur la rabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1] (renseigne ment volontaire)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
						de diversité et de transparence au sein des Conseils d'Administration et des organes de direction générale.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,0%	N/A	N/A	La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre les armes controversées et nous ne sommes donc pas exposés à ce type d'armes.
	Indicateu	rs applicables aux investisseme	nts dans des éme	tteurs souverair	ns ou supranatio	onaux
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	250,13	N/A	N/A	Nous effectuons un suivi de cet indicateur via trois fournisseurs de données externes.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	3	N/A	N/A	Nous effectuons un suivi de cet indicateur via deux fournisseurs de données externes.

Indicateurs applic	ables aux investisseme	ents dans des sociétés				
	dence négative sur la rabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1] (renseigne ment volontaire)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,1%			
		Indicateurs applicables aux in	vestissements dar	ns des actifs im	mobiliers	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Edmond de Rothschild a développé depuis 2010 un modèle propriétaire d'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance), EDR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation) qui couvre aujourd'hui environ 350 entreprises européennes. Il permet à l'équipe Investissement Responsable d'exprimer ses convictions extra-financières, indépendamment des bases de données externes. Il se traduit par une méthodologie détaillée - plus d'une quarantaine de critères sont analysés - et équilibrée concernant les trois piliers (E, S et G), et intégrant des indicateurs propriétaires. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels, tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables. Afin de noter une entreprise, notre analyse ISR, basée sur un ensemble exhaustif de critères ESG, prend en compte des caractéristiques spécifiques à une entreprise (secteur, capitalisation boursière, structure du capital).

EdR BUILD, grâce à sa granularité et la richesse des sources d'information utilisées, nous permet d'évaluer dans nos investissements les principales incidences négatives environnementales, sociales et de gouvernance ayant un impact financier potentiel telles que le climat et la transition énergétique, la biodiversité, l'eau, la réduction de la pollution, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables.

En particulier, les indicateurs climat et relatifs à l'environnement sont pris en compte dans l'analyse du pilier « Environnement » et ses sous-piliers y référant, « Management du risque environnemental », Empreinte environnementale » ainsi qu'« Innovation verte et impact environnemental des produits », ce dernier sous-pilier donnant lieu à un indicateur propriétaire « impact vert ». L'analyse inclut notamment l'appréciation des émissions de gaz à effets de serre, du respect de la biodiversité, de la consommation d'eau et du traitement des déchets.

Les indicateurs sociaux et relatifs aux employés sont pris en compte dans l'analyse des piliers Social et Gouvernance et leurs sous-piliers y référant. A ce titre, les sous-piliers tels que « Management des Ressources Humaines, « Ethiques des affaires et droits fondamentaux » et « Conseil d'Administration » incluent, entre autres, l'analyse de l'égalité homme-femme, de la diversité et de l'indépendance du Conseil d'Administration ainsi que celles d'un manque de procédures ou de violation de l'UN Global Compact. Un indicateur social propriétaire complète l'analyse.

FONDS LABELLISÉS ISR

La recherche ESG est, avec la recherche financière, intégrée à tous les niveaux du processus d'investissement (définition de l'univers d'investissement, analyse fondamentale, construction de portefeuille) et constitue un critère majeur pour la sélection des titres. Par ailleurs, les fonds disposent d'indicateurs clés de performance ESG spécifiques, dont potentiellement les principales incidences négatives. La priorisation des enjeux ESG dépend des objectifs d'investissement spécifiques à chaque fonds. Par exemple les fonds ISR thématiques privilégient les enjeux relatifs à leur thématique sous-jacente).

FONDS INTÉGRANT DES CRITÈRES ESG

Les gérants de portefeuille en intégration ESG incluent systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur analyse financière. Les critères pertinents sont formalisés dans le processus d'investissement en fonction des spécificités de chaque stratégie d'investissement. Les gérants sélectionnent des entreprises présentant un profil ESG approprié afin de construire un portefeuille obtenant une notation ESG supérieure à son univers d'investissement. En outre, des politiques d'exclusion concernant les secteurs les moins compatibles avec une démarche de développement durable sont en place pour tous les fonds notamment concernant l'exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, le charbon, le tabac et les énergies fossiles non conventionnelles.

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf

D. Politique d'engagement

Edmond de Rothschild AM (France) considère le dialogue comme une des pierres angulaires de sa démarche d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au sein de sa gestion. Nous souhaitons promouvoir en priorité le dialogue avec les entreprises pour améliorer la transparence et la performance des entreprises : en affinant notre compréhension des enjeux et performances des entreprises et en les encourageant à appliquer les meilleures pratiques. En effet, nous pensons fermement qu'une meilleure maîtrise des risques ESG permet de diminuer les risques financiers et d'améliorer la performance de long terme des entreprises.

Notre politique d'engagement couvre toutes les classes d'actifs tout en donnant la priorité aux entreprises européennes. Elle vise en priorité une meilleure transparence des politiques, des stratégies et pratiques ESG, une meilleure performance opérationnelle et une meilleure stratégie en matière de durabilité. Des axes d'amélioration précis sont définis en amont et le suivi de nos engagements est rigoureux. Nous utilisons notre méthodologie interne d'analyse EdR BUILD pour cibler les entreprises où les thèmes d'engagement. Nous portons par ailleurs une attention particulière à la thématique climat qui motive plusieurs de nos engagements.

Au-delà de l'engagement individuel, Edmond de Rothschild AM (France) participe par ailleurs à un certain nombre d'initiatives collectives qui lui semblent les plus pertinentes en fonction de ses participations et de ses intérêts ESG.

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf

E. Références aux normes internationales

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2010 des « Principles for Responsible Investment » des Nations Unies (PRI). À ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les 6 principes énoncés visant à prendre en compte les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) affirme publiquement son engagement en faveur de l'Investissement Responsable en adhérant aux initiatives internationales suivantes :

- Global Statement on Investor Obligations and Duties » initié par l'UNEPFI et les PR, qui met l'accent sur la responsabilité fiduciaire dont l'investissement responsable est une composante
- International Investor Group on Climate Change (IIGCC) depuis mai 2023⁶ qui permet aux investisseurs de collaborer sur les questions de changement climatique.

Par ailleurs, nous nous référons dans notre feuille de route climat au cadre d'analyse de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosure), de la SBTi (Sciences Based Target Initiative).

La méthodologie et la matrice d'analyse extra-financière de notre modèle EdR BUILD ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels:

- Général: Pacte Mondial des Nations Unies, International Integrated Reporting Initiative (IIRC), Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
- Environnement : Convention des Nations Unies sur le changement climatique, Accord de Paris sur le Climat, Taxonomie Verte de l'Union Européenne
- Social: Convention d'Ottawa (Mines anti-personnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sousmunitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT

-

⁶ Via Edmond de Rothschild Suisse SA

Gouvernance : Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Extractive Industries Transparency Initiative, principes de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf

F. Comparaison historique

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a publié sa première déclaration sur les incidences négatives en 2021 en cohérence avec la exigences règlementaires.

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Declaration-incidences-negatives.pdf

Les indicateurs sur les incidences négatives ont été publié la première fois à fin 2022.

AVERTISSEMENTS:

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild Asset Management (France) en juin 2023.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré 75401 Paris Cedex 08 Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros Numéro d'agrément AMF GP 04000015 332.652.536 R.C.S. Paris www.edram.fr